

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 25 Septembre 1871.)

Mr. Henri *Landis*, à Richtersweil (Zurich), qui a été nommé le 15 Février dernier major du bataillon de carabiniers N° 16, a, par lettre du 12 courant, demandé sa démission, par le motif que les fonctions de commandant d'armes des carabiniers du Canton de Zurich réclament tout le temps dont il peut disposer.

Le Conseil fédéral a en conséquence accordé à Mr. Landis la démission qu'il sollicite, en le remerciant des services qu'il a rendus.

(Du 27 Septembre 1871.)

Par note du 18 courant le Ministre-Résident du Grand-Duché de Bade près la Confédération suisse a annoncé au Conseil fédéral que le Gouvernement grand-ducal a résolu d'accéder pour le 1<sup>er</sup> Octobre 1871 à la convention au sujet des *sociétés par actions* ou *sociétés anonymes*\*) annexée, sous forme de protocole à la convention conclue le 13 Mai 1869 entre la Confédération suisse et la Confédération de l'Allemagne du Nord pour la garantie réciproque de la propriété littéraire et artistique\*\*).

Le Conseil fédéral ayant agréé l'accession du Grand-Duché de Bade à la convention touchant les sociétés par actions ou anonymes, celle-ci entrera en vigueur entre la Suisse et Bade au 1. *Octobre de l'année courante*.

Le Royaume de Bavière a adhéré à la dite convention par déclaration du 27 Décembre 1870\*\*\*).

Sur la proposition du Département des Postes, le Conseil fédéral a décrété :

1. que le service postal d'hiver de l'Albula sera prolongé de *Lenz* jusqu'à *Coire*, et cela avec les mêmes horaires que ceux qui sont établis pour les voitures du Julier ;
2. qu'à dater du 1<sup>er</sup> Octobre prochain le service d'hiver de l'Albula sera étendu de *Zuz* jusqu'à *Zernez*, et que par contre le service d'hiver actuel Samaden-Zuz sera limité au rayon *Samaden-Ponte*.

\*) Voir Recueil officiel, tome IX, page 811.

\*\*) " " " " " 798.

\*\*\*) " " " " X, " 332.

Le Conseil fédéral a autorisé son Département des postes à passer avec le Gouvernement des Grisons une convention pour l'établissement d'un bureau télégraphique à *Lenz*, sur la base de l'ordonnance du 6 Août 1862 \*), modifiée le 1<sup>er</sup> Mars 1867\*\*).

Le Conseil fédéral a résolu d'ériger un consulat suisse à *Pesth*, et a chargé le Département politique de prendre les informations nécessaires au sujet de la nomination à ce poste.

(Du 29 Septembre 1871.)

Le Département des Postes a été autorisé par le Conseil fédéral à passer avec le Gouvernement du Canton d'Argovie une convention pour l'établissement d'un bureau télégraphique à *Villmergen*.

Le Conseil fédéral a nommé, en remplacement de Mr. *Landis*, major du bataillon de carabiniers N° 16, Mr. Arnold *Syfrig*, capitaine de carabiniers, de Mettmenstetten (Zurich).

Le dépôt du matériel de guerre fédéral ayant été transféré de Morges à Bière, le Conseil fédéral a donné à Mr. le major *Veillard*, administrateur du dépôt à Morges, la démission de ce poste pour la fin de l'année, en lui adressant des remerciements pour les services qu'il a rendus.

Le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance définitive pour le demi-caisson d'infanterie et de carabiniers qui lui a été présentée par le Département militaire fédéral.

\*) Voir Recueil officiel, tome VII, page 324.

\*\*\*) " " " " IX, " 31, chiffre 3.

Le Conseil fédéral a nommé :

(le 25 Septembre 1871)

- Télégraphiste à Lausanne : Mr. Frédéric *Amport*, de Thunstetten (Berne), actuellement télégraphiste à Lucerne;
- » » Walzenhausen : » Jean *Homberger*, de Gossau (Zurich), buraliste postal à Walzenhausen (Appenzell Rh. Ext.);
- » » Obfelden : » Jacques *Meier*, dépositaire de poste, de et à Obfelden (Zurich);
- » » Altnau : D<sup>lle</sup> Susanne *Schwank*, de et à Altnau (Thurgovie), fille du buraliste postal au dit lieu;
- » » Ponte Tresa : » Béatrice *Stoppani*, buraliste de poste, de et à Ponte Tresa (Tessin);

(le 27 Septembre 1871)

- Contrôleur d'armes de 1<sup>re</sup> classe à Thoune : Mr. J. J. *Dornbierer*, de Thal (St. Gall);
- » » » 1<sup>re</sup> » » Berne : » Abel *Thury*, d'Étoy (Vaud);
- Aide au bureau de péage des Verrières : » Oscar *Wuille*, de la Sagne (Neuchât.);
- Réviseur au bureau du contrôle de la Direction générale des postes : Mr. Louis *Furter*, de Staufeu (Argovie), actuellement premier aide au dit bureau;

(le 29 Septembre 1871)

- Télégraphiste à Kaiseraugst : Mr. Auguste *Lützel Schwab*, dépositaire de poste, de et à Kaiseraugst (Argovie);
- Administrateur du dépôt de matériel de guerre fédéral à Bière : Mr. *Lude*, casernier à Bière. (Entrée en fonctions au 1. Janvier 1872.)

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1871
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	39
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.09.1871
Date	
Data	
Seite	428-430
Page	
Pagina	
Ref. No	10 062 033

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.